



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 JUIN 2006

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 09.00 heures et se termine à 11.30 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.

Présences : Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck (quitte la séance à 11h20 et ne participe pas au vote des points 15.1 à 15.4).

Absence(s) : Arthur Sinner (excusé).

Remarque : Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1. Organisation scolaire 2006/2007 - Nomination de personnel enseignant (1ère liste)

Par vote secret les personnes suivantes sont nommées :

- Carole Stefanutti
- Isabelle Michels

2.1 Communications du collège échevinal

Le collège informe sur

- la suite de la procédure du PAP « Les Jardins du Roeserbann » (voir à ce sujet la déclaration du collège échevinal annexé au rapport).
- l'état des négociations avec Coditel concernant le réseau de télédistribution.
- les mesures réglementaires prises à l'occasion du concert « Rock-A-Field » au site Herchesfeld à Crauthem.
- l'intervention auprès des CFL et des Ponts et Chaussées suite à l'accident du 30 mai 2006 au passage inférieur de la N31 à la sortie de Livange.

2.2 Questions écrites des conseillers

Les conseillers du PCS Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener et Nicole Frantz ont présenté en date du 30 mai 2006 une question écrite au sujet du résultat de l'enquête publique relative au PAP « Les Jardins du Roeserbann » et des suites envisagées par le collège échevinal (voir à ce sujet la déclaration du collège échevinal annexé au rapport).

3. Acte administratif : servitude

Le conseil approuve l'acte administratif établi par la société CEGEDEL relatif à la constitution de servitude entre l'administration communale et la société par laquelle la première accorde à la seconde le droit d'établir et de maintenir une armoire de distribution moyenne tension et des câbles électriques souterrains et des tuyaux de réserve.

4. Convention avec une association

Le conseil approuve la convention conclue avec l'association Vélo-Union Esch relative à l'organisation de la 1ère étape de la 57e édition de la Flèche du Sud. L'administration communale prend en charge l'organisation matérielle et financière de l'étape locale.

5. Conventions ASFT 2005

1. Le conseil approuve la convention ASFT pour l'année 2005 relative au Club Senior « Eist Heem » de Berchem.
2. Le conseil approuve la convention ASFT pour l'année 2005 relative au Centre de rencontre pour Jeunes.
3. Le conseil approuve les conventions ASFT pour les services de restauration scolaire et d'activités de vacances gérés par l'administration communale pendant l'année 2005.

6. Conventions ASFT 2006

1. Le conseil approuve la convention ASFT pour l'année 2006 relative au Club Senior « Eist Heem » de Berchem.
2. Le conseil approuve la convention ASFT pour l'année 2006 relative au Centre de rencontre pour Jeunes.



- Le conseil approuve la convention « Maison Relais pour Enfants » à partir de l'année 2006 concernant la structure d'accueil et la restauration scolaire.

7. Convention relative à la réalisation du projet Parc Luxite

Le conseil approuve la convention relative à la réalisation du projet Parc Luxite au lieu-dit Houbèsch à la Poudrerie à Kockelscheuer. La convention a notamment pour but de déterminer les conditions et les modalités générales de réalisation du plan d'aménagement particulier.

VOTE		
9 Oui	0 Non	1 Abstention(s)

8. Classement d'un édifice comme monument national

Le conseil donne un avis positif sur la proposition de classement du Couvent de Peppange comme monument national envisagée par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

9. Participation aux frais de cours extrascolaires de rééducation d'enfants dyslexiques

Le conseil fixe la participation à raison d'un tiers aux frais incombant aux parents d'élèves inscrits aux cours.

10. Personnel enseignant

Le conseil autorise un congé à mi-temps à une institutrice.

11. Clôture de l'exercice budgétaire 2005

- Le conseil approuve les recettes perçues par la commune en-dehors d'une réglementation communale. Le total des recettes ainsi perçues s'élève à 12.310.447,69 €.

VOTE		
7 Oui	0 Non	3 Abstention(s)

- Le conseil approuve l'état des recettes restant à recouvrer. Le total des arriérés s'élève à 28.337,50 €.

12. Compromis de vente : acquisition

Le conseil approuve le compromis de vente avec M. Ferdinand Meysembourg, demeurant à Bivange, relatif à l'acquisition d'une parcelle sise à Bivange. L'acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour le redressement du chemin repris CR 158.

13. Création d'un poste d'expéditionnaire technique

Le conseil crée un poste d'expéditionnaire technique pour le service technique. L'agent occupant ce poste aura la fonction de préposé du département « Entretien ». Outre les conditions légales prévues pour l'accès au poste, celui-ci est réservé aux personnes justifiant d'une maîtrise dans le métier d'électricien.

14. Questions orales des conseillers

Jean-Paul Reiter :

- La ventilation de la salle des fêtes François Blouet ne fonctionne pas correctement.

Marcel Dondelinger :

- L'abrisbus au coin rue de Kockelscheuer/rue Aloyse Weber est implanté sur 1/3 sur terrain privé.
- La plaque d'égout à hauteur de la maison n° 19 dans la Grand-Rue à Roeser est effondrée. [Réponse : On va intervenir auprès des Ponts et Chaussées puisqu'il s'agit d'une rue étatique.]

Suzette Dostert-Wagener :

- Les racines des arbres plantés au cimetière de Livange risque de causer des dégâts aux tombes.
- Je rappelle ma demande concernant l'installation d'un banc devant l'église de Roeser.

Léonie Klein-Hoffmann :

- Où en est l'enquête de commodo/incommodo concernant l'autorisation d'exploitation d'une porcherie présentée par M. Pesch-Dondelinger ?

Renée Quintus-Schanen :

- Je rappelle ma demande concernant l'installation de bancs à Livange.

Edy Reding :

- Il y a un énorme trou dans la chaussée de la rue Jean Jaminet.

15. Indigénat

En séance secrète le conseil se prononce sur trois déclarations d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise et sur une demande en naturalisation.



*16. Organisation scolaire 2006/2007 -
Création de postes*

Le conseil crée deux postes dans l'enseignement primaire pour l'année scolaire 2006/2007.



Plan d'aménagement particulier - lieu-dit "Jardins du Roeserbann", Berchem

Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Berchem, commune de Roeser, au lieu-dit « Les jardins du Roeserbann », présenté par le bureau d'architecture Georges & Theis, intégrant le projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bivange, commune de Roeser, au lieu-dit « Im Berg », présenté par le bureau d'architecture ARCO.

Déclaration et prise de position du collège échevinal

Le projet d'aménagement particulier susmentionné a été provisoirement approuvé par dix voix et une abstention par le conseil communal en séance du 8 mars 2006.

En vertu de l'article 9 de la loi du 12 juin 1937, respectivement l'article 108-(2) de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, notamment relatif aux dispositions transitoires pour les projets d'aménagement général ou particulier dont la procédure d'approbation est entamée d'après les dispositions de la loi du 12 juin 1937, les plans ont été déposés pendant 30 jours à la maison communale, où le public a pu en prendre connaissance.

Au préalable du dépôt du projet à la maison communale une réunion d'information publique a eu lieu le 13 mars 2006.

La période de consultation s'est étalée du 20 mars au 18 avril 2006.

Endéans le délai légal prescrit 175 réclamations ont été présentées contre le projet.

Types et nombre de réclamations introduites			
Modèle	Variante	Description	Nombre
1	a	10	
1	b	= a) + évacuation des eaux usées	4
1	c	= b) + rétrécissement espace vital	1
1	d	= c) + conclusions	2
1	e	= c) + imprécisions dossier et mauvais concept	100
2	a		10
2	b	= a) + envergure exagérée	13
2	c	= b) + intérêts financiers et discrimination	2
2	d	= b) + concept et contraire à IVL	1
2	e	= d) + bâclage dossier et empressement à approuver	1
3			3
Singulières	/		28
Total			175

Le délai restant pour traiter et clôturer (audition des réclamants, approbation définitive, prise de position au sujet de réclamations adressées au ministre compétent) ce dossier selon l'ancienne procédure permise par l'article 108-(2) de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain est insuffisant. En effet, la procédure d'approbation de dossiers selon les dispositions de l'article 9 de la loi du 12 juin 1937 doit être achevée pour le 7 août 2006 au plus tard ; d'autre part, la circulaire ministérielle 2551 du 06/03/2006 invite les administrations communales à introduire les dossiers pour la mi-juillet afin que la procédure d'approbation puisse être achevée en temps utile. Il est aisément constatable qu'en regard du nombre d'objections présentées, même si elles relèvent pour beaucoup de quelques modèles identiques ou similaires, l'administration communale est dans l'impossibilité de poursuivre dans des conditions acceptables, tant pour le service administratif, que pour les réclamants.



Par conséquent, le collège échevinal, en accord avec le promoteur du projet, a décidé d'interrompre la procédure d'approbation en cours et de traiter le projet d'aménagement dans le cadre de la refonte du plan d'aménagement général.

Cependant, comme il est hors de question pour l'administration communale de négliger les objections contre ce projet et de manière à l'adapter en tenant compte des craintes et inquiétudes des riverains, le collège a décidé de procéder à l'audition des réclamants.

L'audition est prévue vers la fin du mois de juin ou le début du mois de juillet prochain. L'initiative citoyenne « *Bürgerinitiativ für eng sännvoll Entwicklung am Raiserbann* », qui s'est constituée suite au vote provisoire du projet, sera également entendue par le collège échevinal.

Roeser, le 2 juin 2006